



FCTC

CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC**
Dixième session (reprise)
Panama (Panama), 5-10 février 2024

FCTC/COP10(10)
10 février 2024

DÉCISION

FCTC/COP10(10) Élection du président et des vice-présidents de la Conférence des Parties

La Conférence des Parties,

Conformément à l'article 21 de son Règlement intérieur,

1. ÉLIT le Bureau de la Conférence des Parties, composé comme suit :

Présidente : D^{re} Reina Roa (Panama) pour la Région des Amériques

Vice-Présidents : D^{re} Judith Segnon-Agueh (Bénin) pour la Région africaine

D^r Jawad Al Lawati (Oman) pour la Région de la Méditerranée orientale

D^r Csaba Kontor (Hongrie) pour la Région européenne

D^{re} Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande) pour la Région de l'Asie du Sud-Est

D^{re} Noraryana binti Hassan (Malaisie) pour la Région du Pacifique occidental

2. DÉCIDE que, parmi les cinq Vice-Présidents, le suivant exercera les fonctions de Rapporteur :

Rapporteuse : D^{re} Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande) pour la Région de l'Asie du Sud-Est

(Septième séance plénière, 10 février 2024)

= = =